

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre le partenaire

Le Grand Port Maritime de Rouen

Dont le siège social est situé 34 Boulevard de Boisguilbert BP 4075 76022 Rouen Cedex 3
Représenté par Philippe Deiss, Directeur Général

D'une part,

Et le bénéficiaire

La Ville de Rouen

Représentée par Laurence Tison, Adjointe au Maire, Chargée de la Culture, agissant au nom et dans l'intérêt de ladite Ville, agissant en vertu de la délibération du 12 octobre 2012 et de l'arrêté du 9 juillet 2012
Ayant tout pouvoir à cet effet

D'autre part,

IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIIT :

PREAMBULE

La Ville de Rouen (musée des Beaux-Arts de Rouen) présente l'événement Le *Temps des collections* du 12 octobre 2012 au 29 mai 2013. Ce projet se constitue de 7 expositions dévoilées au public de façon simultanée dans le parcours des collections permanentes du musée. Une de ces expositions est consacrée au port de Rouen.

Le Grand Port Maritime de Rouen a souhaité s'associer à ce projet en devenant partenaire de l'exposition.

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention règle les termes de l'accord entre la Ville de Rouen (pour le musée des Beaux-Arts de Rouen) et le Grand Port Maritime de Rouen.

Ce partenariat s'exerce tout à la fois dans le respect des choix de la Ville de Rouen, et au bénéfice moral du partenaire ; c'est dans cet esprit qu'a été établie la présente convention.

Article 2 – Engagements du Port de Rouen

A – Contribution financière

La contribution financière du Grand Port Maritime de Rouen s'élève à **20 000 euros** (vingt mille euros)

Cette somme sera exclusivement utilisée pour l'objet de ce partenariat, à savoir l'organisation et la communication de l'exposition *Le Port de Rouen*

Le Grand Port Maritime de Rouen se libérera de la somme de 20 000 euros en une seule fois, à la signature de ladite convention

En cas de règlement par virement bancaire :
30001 00707 C7600000000/04 Banque de France

B – Contributions en nature

Le Grand Port Maritime de Rouen s'engage d'autre part à communiquer sur l'événement comme suit :

- Information sur la lettre d'information du port
- Information sur le magazine du port
- Mise à disposition d'affiches et dépliants de l'événement *Le Temps des collections* à l'accueil de la Direction Générale
- Présence sur le site internet du port
- Apparition du nom « musée des Beaux-Arts de Rouen » sur tous les documents internes ou externes faisant état de ce partenariat.

Article 3 – Engagements la Ville de Rouen (musée des Beaux-Arts de Rouen) / Contreparties

La Ville de Rouen (musée des Beaux-Arts de Rouen) s'engage :

- À mentionner le nom « Grand Port Maritime de Rouen » sur l'ensemble des documents produits pour cette exposition (dossier de presse, affiches, cartons d'invitation, dépliants, cartes postales, catalogue...) et dans la salle consacrée à l'exposition-dossier *Le Port de Rouen*

- À laisser le Grand Port Maritime de Rouen se prévaloir librement de la qualité de partenaire de cette exposition. La mention du nom du musée des Beaux-Arts de Rouen et de l'événement pourra être reproduite dans la presse d'information et dans tout document externe que le Port de Rouen adresse à ses clients et à ses interlocuteurs du monde public.

Pour son soutien en tant que partenaire, le Grand Port Maritime de Rouen bénéficiera de contreparties.

Elles seront réparties de la façon suivante :

- Le Grand Port Maritime de Rouen pourra organiser une séance de travail dans l'auditorium du musée durant la matinée du 23 novembre 2012 (9h – 12h). Ce même jour, il bénéficiera d'une visite commentée de l'exposition pour d'une durée de 1h après le déjeuner (30 personnes maximum - horaire à déterminer).

Les frais de bouche pour le repas du midi seront à charge du Port de Rouen.

- Le musée des Beaux-Arts de Rouen remettra au Grand Port Maritime de Rouen 500 contremarques donnant accès à l'exposition

- Le musée des Beaux-Arts de Rouen organisera deux visites commentées pour le Grand Port Maritime de Rouen sur deux samedis (groupe de 30 personnes maximum - dates et horaires à déterminer)

Article 4 – visuels et droits d'auteur

La Ville de Rouen (musée des Beaux-Arts de Rouen) met à la disposition du Grand Port Maritime de Rouen, à titre gracieux, quelques visuels libres de droits pour un usage strictement limité à sa communication interne ou externe.

La reproduction d'œuvre autre que ceux-ci nécessite une demande d'autorisation et le paiement de droits qui sont à la charge exclusive du partenaire.

Article 5 – Durée de la convention

La présente convention entrera en vigueur à la date de sa notification qui intervient après le contrôle de légalité et se terminera le 29 mai 2013 à la fin de l'exposition.

Article 6 – Clause de non exclusivité

Le soutien financier du Grand Port Maritime de Rouen se porte une des expositions de l'événement *Le Temps des collections*, soit : *Le Port de Rouen XVII^e - XIX^e*. La Ville de Rouen (musée des Beaux-Arts de Rouen) peut donc solliciter d'autres partenaires ou mécènes pour soutenir les autres expositions du projet ou l'organisation générale de l'événement sans que le Port de Rouen puisse s'y opposer. Cependant, dans ce cas précis la Ville de Rouen s'engage à en informer son partenaire (le Port de Rouen).

Article 7 – Annulation

L'annulation de l'exposition amènerait le Grand Port Maritime de Rouen à annuler le versement de son soutien financier ou l'autoriserait à en demander le remboursement, sauf cas de force majeure reconnu par la loi.

Article 8 – Résiliation et litige
--

En cas de non-respect des parties et engagements souscrits au titre de la présente convention, à partir de la date de la signature, l'autre partie pourra, après envoi par lettre recommandée avec accusé de réception d'une mise en demeure restée sans effet pendant une semaine, résilier la présente convention sans droit à indemnité pour sa cocontractante.

En cas de litige en relation avec le présent contrat, les parties s'obligent à une phase préliminaire de conciliation amiable, tout litige résultant de l'exécution ou de l'interprétation des présentes sera de la compétence du tribunal administratif de Rouen.

Fait à Rouen, en deux exemplaires, le

Philippe DEISS
Directeur Général
Grand Port Maritime de Rouen

Laurence TISON
Adjointe au Maire
Chargée de la Culture